

A V E N A N T *No 4*
du 1^{er} JANVIER 2024

entre

LA FEDERATION VAUDOISE DES MAITRES FERBLANTIERS,
APPAREILLEURS ET COUVREURS (FVMFAC)
ET
L'ASSOCIATION VAUDOISE DES INSTALLATEURS DE
CHAUFFAGE ET VENTILATION (AVCV)

d'une part

et

LE SYNDICAT UNIA

d'autre part.

AVENANT N° 4 : ACCORD SUR LES SALAIRES 2024

Les parties à la convention collective de travail de la ferblanterie, de la couverture, de l'installation sanitaire, du chauffage, de la climatisation et de la ventilation dans le canton de Vaud du 1^{er} janvier 2018 et prorogée jusqu'au 31 décembre 2024, conviennent de modifier celle-ci comme suit :

Article 41 - Salaires

1. Inchangé.
2. Inchangé.
3. Inchangé.
4. Inchangé.
5. Inchangé.
6. Adaptation des salaires à l'augmentation du coût de la vie :

1) à 4) Inchangés

- 5) *Dès le 1^{er} janvier 2024, les salaires effectifs horaires et mensuels sont augmentés de CHF 0.50 par heure ou CHF 90.00 par mois pour les travailleurs des classes listées à l'alinéa 2 ci-avant.*

Le présent accord entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

*ASSOCIATION VAUDOISE DES INSTALLATEURS
DE CHAUFFAGE ET VENTILATION (AVCV)*

Le président :

Alain Folly

Le secrétaire :

Jacques-Olivier Georges

*FEDERATION VAUDOISE DES MAITRES
FERBLANTIERS, APPAREILLEURS ET COUVREURS (FVMFAC)*

Le président :

Steve Moik

Le secrétaire :

Laurent Bleul

*UNIA
Secrétariat central*

Vania Alleva

Présidente

Bruna Campanello

Responsable secteur Artisanat

Arnaud Bouverat *Région Vaud*

~~Secrétaire régional~~

Pietro Carobbio

Responsable Artisanat

Berne et Lausanne, le 11 décembre 2023